

## PROCES-VERBAL de la délibération du Conseil Municipal

### Séance du 16 novembre 2015 à 20h30

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**  
 Etaient présents : **Mmes HURSTEL Lucienne, BOUILLÉ Laurence, , ROHR Agnès, SCHWOERTZIG Sabrina, SCHWOEHRER Martine et MM. KEUSCH Jean-Jacques, LAUFFENBURGER Mathieu, GASCHY Christophe et DEMOUCHE Sébastien**  
 Absents excusés : **GASCHY Virginie**  
 Secrétaire de séance : **SCHWOERTZIG Sabrina**

#### AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 16/11/2015

Avant de débiter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis, M. le Maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

#### 070. LOGICIEL DE PAIE

#### 071. BAUX RURAUX

#### 072. DIVERS ET INFORMATIONS

Le Conseil Municipal **donne son accord à l'unanimité au rajout de ce point à l'ordre du jour.**

#### 065. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 12/10/2015.

#### 066. NETTOYAGE SALLE SOCIOCULTURELLE

Le Maire informe les élus que l'ACSL, association gestionnaire, signera prochainement un contrat pour l'entretien de la salle socioculturelle avec une entreprise spécialisée. Cette dernière sera missionnée à chaque fois que cela s'avèrera nécessaire. Le coût annuel estimatif s'élève à 2 500 €.

Le Conseil Municipal

- **PREND NOTE** de ces informations.

#### 067. TARIFS DE LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE

Etant rénovée, il convient désormais de mettre en place de nouveaux tarifs de location pour la salle socioculturelle.

Le Maire présente lesdits tarifs :

	PETITE SALLE sous sol	PETITE SALLE RDC	PETITE + GRANDE RDC	CUISINE (traiteur)	CUISINE	SONO/ VIDEO	FRAIS REELS*
Commune de Boesenbiesen	Gratuit						Gratuit
CCRM	A définir	Gratuit pour conférence et réunions (si besoin de buvette elle sera tenue par le gestionnaire) sinon tarif association					
Membres + acteurs théâtre	A définir	20,00 €	40,00 €	Gratuite	20,00 €	20,00 €	Frais réels

Associations locales	A définir	1 Location gratuite par an puis tarif association					Frais réels
Associations locales	Gratuit	50,00 €	80,00 €	20,00 €	45,00 €	20,00 €	Frais réels
Locations à but lucratif	A définir	110,00 €	240,00 €	20,00 €	45,00 €	40,00 €	Frais réels
Habitants de Boesenbiesen	A définir	70,00 €	150,00 €	20,00 €	45,00 €	20,00 €	Frais réels
Habitants extérieurs	A définir	110,00 €	240,00 €	20,00 €	45,00 €	40,00 €	Frais réels
Enterrement (non membre)	A définir	50,00 €	75,00 €	-	-	-	Frais réels

	ABRI	CHAMBRE FROIDE	FRAIS REELS*
Commune de Boesenbiesen	Gratuit		
CCRM	Gratuit pour conférence et réunions (si besoin de buvette elle sera tenue par le gestionnaire) sinon tarif association		
Membres + acteurs théâtre	15,00 €	Gratuite	électricité
Associations locales		50,00 € / j - 100,00 € we	
Associations locales	35,00 €	50,00 € / j - 100,00 € we	gratuit
Locations à but lucratif	50,00 €	50,00 € / j - 100,00 € we	gratuit
Habitants de Boesenbiesen	50,00 €	50,00 € / j - 100,00 € we	électricité
Habitants extérieurs	60,00 €	50,00 € / - 100,00 € we	électricité
Enterrement (non membre)	-	-	-

Location deuxième jour = 1/2 tarif pour location + frais de cuisine

**Vaisselle : voir tarifs de location**

- 1/2 pour les associations locales
- gratuite pour les membres, le groupe théâtral et la commune

**Lave-vaisselle : 0,25 € par couvert**

- 1/2 pour les associations locales
- gratuite pour les membres, le groupe théâtral et la commune

\***Frais réels** : électricité et chauffage selon relevé des compteurs

- Electricité : nombre de KW x 0,16 € = **0,16 € le KW**
- Chauffage : prix du fioul x 6 litres / heure soit environ **5 € de l'heure**

Le Maire explique que le bail de mise à disposition de la salle à l'ACSL sera prochainement finalisé. Il fera l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

- **APPROUVE** les tarifs présentés, exceptés les tarifs de la petite salle du sous-sol qui restent à définir ;
- **CHARGE** l'ACSL, association gestionnaire de la salle, d'appliquer les présents tarifs.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**068. GROUPEMENT DE COMMANDES : PAPIER DE REPROGRAPHIE**

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie et la mise en place, en option, d'un système de gestion des commandes entre la Communauté de Communes, ses communes membres et la commune de GRUSSENHEIM.

Le Maire souligne que la Communauté de Communes assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement. Elle sera chargée d'engager la consultation selon les dispositions réglementaires en matière de commande publique et de procéder à la notification des marchés. Le montant des commandes sera, par la suite, pris en charge directement par chaque membre sur son propre budget.

Cette mutualisation à l'échelle intercommunale vise à réaliser des économies d'échelle conséquentes pour chaque membre du groupement.

Elle répond à une demande émanant des secrétariats des différentes mairies concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie et la mise en place, en option, d'un système de gestion des commandes entre la Communauté de Communes, ses communes membres et la commune de GRUSSENHEIM ;
- **PREND ACTE** que ce groupement sera coordonné par la Communauté de Communes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement, joint à la présente délibération.

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **069. LOGICIEL DE CHASSE : REPARTITION DES FRAIS DE MAINTENANCE**

Le Maire rappelle que la commune utilise un logiciel de chasse depuis 2010 afin de répartir le produit de la chasse entre chaque propriétaire foncier. Il précise que jusqu'à maintenant, l'acquisition du logiciel et la maintenance étaient déduits du produit de la chasse (amortissement sur 5 ans).

La chasse ayant fait l'objet d'un nouveau bail depuis cette année, il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser la déduction des frais de maintenance annuels. A noter que les frais sont revalorisés chaque année, de ce fait en cas d'approbation il conviendra de mettre à jour le montant à déduire. Le Maire informe les élus que pour cette année la maintenance s'élève à 232,29 €.

Après débat, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de déduire les frais de maintenance annuels du produit de la chasse à compter de 2015 et ce pour toute la durée du bail de chasse soit jusqu'en 2024.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **070. LOGICIEL DE PAIE**

Les élus sont informés que la commune établit actuellement les bulletins de paie à partir d'un logiciel (AGIRHE PAYE) mis à disposition gratuitement par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

En revanche, à compter du 1er janvier 2016 un nouveau logiciel (CARRUS) sera en place et une participation financière de 40 € par agent ainsi qu'une licence (environ 2 000 €) sera demandée aux communes souhaitant utiliser le logiciel. Le Maire explique que le Centre de Gestion n'est pas en mesure d'indiquer si la licence sera payable en une fois (équivalent à un droit d'entrée) ou si elle sera récurrente d'une année à l'autre.

De ce fait, le Conseil Départemental du Bas-Rhin ainsi que Cosoluce ont été sollicité pour proposer une offre. Ce dernier est le fournisseur actuel des autres logiciels en place. Le Maire présente un comparatif des offres aux élus.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de retenir l'offre de Cosoluce pour un montant de 311,25 € pour la migration vers le pack Optima +, coût de la formation en sus.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 071. BAUX RURAUX

Par délibération du 12/10/2015, le Conseil Municipal a décidé de redistribuer les parcelles communales (anciennement M. RITZENTHALER) et d'opérer quelques changements supplémentaires pour une répartition équitable. Dans le même temps, M. ROHR Benoît (de Schwobsheim) avait sollicité la commune afin d'obtenir des parcelles. Le Conseil Municipal avait décidé de ne pas donner suite.

Après cela, la commune a été destinataire d'un courriel de la Sous-Préfecture souhaitant davantage d'explications suite à un courrier (à l'attention de M. le Préfet) émanant de Christophe SCHWOEHRER. En effet, ce dernier a fait connaître son mécontentement vis à vis de la réaffectation des parcelles. Suite à cela, il a été convoqué en mairie pour un entretien. Chacun a pu exposer ses motivations et plusieurs propositions ont été soumises à M. SCHWOEHRER Christophe :

- prise en compte de sa demande lors d'une prochaine redistribution comme prévue initialement,
- attribution de la parcelle 174 sise section 6 - Nachtweid de 45,00 ares louée à M. KEUSCH Jean-Jacques dans la délibération du 12/10/2015.

Néanmoins, ces deux propositions ont été rejetées par l'intéressé. C'est pourquoi, le point a été rajouté à l'ordre du jour de la présente séance (approbation à l'unanimité par les membres présents).

Après un long débat et beaucoup d'interrogations sur le courrier et la façon de procéder de M. SCHWOEHRER, le Maire en accord avec les adjoints, fait la proposition de louer les parcelles suivantes au GAEC du Tilleul, représenté par M. SCHWOEHRER Christophe :

- parcelle 86 section 13 - Kreuzaecker de 44,00 ares attribuée à M. LAUFFENBURGER Mathieu dans la délibération du 12/10/2015,
  - parcelle 174 sise section 6 - Nachtweid de 45,00 ares attribuée à M. KEUSCH Jean-Jacques dans la délibération du 12/10/2015.
- soit un total de 89,00 ares en sus des 30,03 ares déjà loués depuis le 05/04/2012.

Il est rappelé que ces deux parcelles sont louées à titre précaire afin de parer aux éventuels besoins de la commune. Dans le cas où l'intéressé accepte cette proposition, le mode de location (bail précaire) restera identique.

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de soumettre la proposition de location suivante au GAEC du Tilleul, représenté par M. SCHWOEHRER Christophe
  - parcelle 86 section 13 - Kreuzaecker de 44,00 ares attribuée à M. LAUFFENBURGER Mathieu dans la délibération du 12/10/2015,
  - parcelle 174 sise section 6 - Nachtweid de 45,00 ares attribuée à KEUSCH Jean-Jacques dans la délibération du 12/10/2015,soit un total de 89,00 ares en sus des 30,03 ares déjà loués.
- **DECIDE**, en cas d'acceptation, d'établir un bail précaire pour ces deux parcelles pour la durée du bail,
- **DECIDE** de ne pas modifier le prix des locations, seule la revalorisation annuelle sera appliquée.

POUR	4
ABSTENTION	2
CONTRE	4

Conformément au Code des Collectivités Locales, article L2121-20 : "*lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.*" De ce fait, étant donné que le vote n'était pas secret et que le Maire s'est porté favorable à cette proposition, cette dernière sera donc soumise à M. SCHWOEHRER Christophe.

**ADOPTE**

## **072. DIVERS ET INFORMATIONS**

### **a) Bulletin communal**

Une réunion sera prochainement organisée afin de finaliser l'édition 2015.

### **b) Fêtes des aînés**

Plusieurs suggestions sont émises quant à l'animation de la fête.

### **c) Sortie du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal a souhaité remercier les organisateurs de la sortie.

### **d) Soirée vin nouveau/noix**

Il est proposé d'organiser une soirée vin nouveau/noix à l'automne 2016 avec la Commune de Rorschwihr.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 23 heures.